Samuel Paty : deux chercheurs reprochent au professeur d'avoir fait son cours sur la liberté d'expression avec une fiche jugée comme "flirtant avec l'amalgame" et "discutable"… créée après son assassinat

10/03/2021 à 10h37



De l'importance de vérifier ses hypothèses pour ne pas dire n'importe quoi !

Dans un billet publié le 9 novembre sur le site du *Café pédagogique*, **Françoise Lorcerie, directrice de recherche au CNRS**, affirme : « *Il va bien falloir s'interroger sur l'enseignement de la liberté d'expression. Samuel Paty est mort pour avoir fait un cours sur la liberté d'expression, un cours qui a fait jaser les élèves après la classe. (…) Pour son cours, le professeur avait choisi de s'appuyer sur une*

fiche publiée par l'association Dessinez Créez Liberté (DCL) ». S'en suit une longue liste de récriminations contre ladite fiche, « discutable », qui « flirte ainsi avec l'amalgame », et n'est « pas très adaptée à l'enseignement de la liberté d'expression », etc. On laissera chacun en juger directement en allant sur le site de l'association : https://dessinezcreezliberte.com/fiches-decryptage/.

Quelques semaines plus tard, dans le numéro de *Philosophie magazine* de décembre 2020 (n°145), c'est cette fois un **professeur au collège de France, François Héran**, qui reprenait l'argument : « *On sait depuis peu (par le billet de Françoise Lorcerie publié le 9 novembre sur le site du Café pédagogique) que Samuel Paty avait utilisé pour son cours une fiche « Religion et caricature de Mahomet » de DCL (Dessinez Créez Liberté),* […]

Quelle est leur faute ? Rappelons ici le point de départ de leur raisonnement : Samuel Paty a utilisé une fiche DCL pour un cours sur la liberté d'expression, un cours qui « a fait jaser » et a eu les conséquences terribles qu'on connaît. Si cela était vrai, cela justifierait-il pour autant l'attentant ? Evidemment ça se discute, on en revient à la question de l'huile et du feu. Mais il y a pire.

C'est que ladite fiche n'a été produite qu'après l'assassinat du jeune professeur ! Qu'après ! Pas avant ! […]

dessinezcreezliberte.com